



Vol 28 | No 3 | Mars 2015

Conseil fédéral des 10, 11 et 12 mars
Congrès extraordinaire du 13 mars

ENACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | fiqsante.qc.ca



Scandant « Ça suffit, laissez-nous soigner », les déléguées ont manifesté pour demander au gouvernement de leur donner les moyens de bien le faire.

MANIFESTATION DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE « M. COUILLARD, LES COUPES EN SANTÉ, ÇA SUFFIT! »

Réunies en conseil fédéral à Lévis, les 600 déléguées se sont rendues à Québec pour prendre part à une marche et manifester devant l'Assemblée nationale afin d'exprimer leurs craintes et leurs appréhensions à l'aube du prochain budget du ministre des Finances, Carlos Leitao.

« L'année dernière, le gouvernement nous jurait que, malgré ses compressions imposées au réseau de la santé, les soins et les services ne seraient pas affectés. Or, c'est tout le contraire qui s'est produit. Nous avons subi des coupes et des abolitions de postes partout au Québec qui ont accru la charge de travail des professionnelles en soins et qui affectent les services à la population », a dénoncé Régine Laurent, présidente de la FIQ, lors de la manifestation.

Rappelons que le dernier budget du ministre Carlos Leitao prévoyait une croissance des dépenses en santé de 3 % pour l'année 2014-2015 et de 2,7 % pour l'année 2015-2016. Or, pour couvrir l'augmentation des coûts du système

de santé, la croissance des dépenses devrait être de plus de 4 %, ce à quoi s'étaient d'ailleurs engagés le Parti libéral et Philippe Couillard lors de la dernière campagne électorale.

« Nos craintes sont appuyées par les propos du ministre des Finances lui-même qui a déjà affirmé que les impacts des compressions seraient pires cette année que l'année passée. Nous lui demandons de revenir au gros bon sens et de ne pas ébranler et fragiliser davantage le réseau de la santé. Il en va de la qualité et de la sécurité des soins prodigués aux patient-e-s », a souligné Régine Laurent.

Pour les déléguées, il ne fait aucun doute que si le gouvernement s'entête

à réduire encore la croissance des dépenses en santé, les impacts néfastes sur le réseau de la santé seront encore plus grands cette année, et ce, sans compter que personne ne croit que les économies de 220 millions de dollars anticipées par les fusions d'établissements de la Loi 10 seront au rendez-vous.

Les membres de la FIQ ont des solutions pour améliorer la sécurité et la qualité des soins, des solutions pour améliorer le réseau. Les déléguées espèrent que le ministre des Finances aura l'empathie et le jugement nécessaires envers les patient-e-s et les professionnelles en soins en leur offrant un répit de coupes et de compressions. ■



MOT DE LA PRÉSIDENTE

FIQ en Action, vol. 28, n° 3, mars 2015 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 64 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Impression : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *FIQ en Action* » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



LA LUTTE SE POURSUIT POUR NOUS LAISSER SOIGNER

Régine Laurent

Dans un sondage SOM-Cogeco Nouvelles, 91 % des Québécoises et des Québécois interrogés, soit la presque totalité de la population québécoise, a dit souhaiter qu'on nous permette de soigner davantage, qu'on nous laisse exercer l'entièreté de nos compétences. Les Québécois-es se sont ralliés à nos arguments : il n'y a pas que les médecins qui peuvent soigner.

Et pour cause, durant notre conseil fédéral, nous avons eu la démonstration éloquent que l'amélioration de l'accès aux soins et à la première ligne passe par les professionnelles en soins. Je fais référence ici à la présentation plus que pertinente que sont venues faire aux déléguées Isabelle Têtu et Maureen Guthrie de la clinique de proximité 100 % infirmières, la coopérative SABSA de Québec. Elles sont venues nous faire un rapport d'étape depuis l'ouverture officielle de la clinique aux familles du quartier, dont les résultats sont ahurissants. Cette clinique, c'est l'incarnation de l'ADN FIQ, de notre syndicalisme de propositions. C'est l'exemple parfait de notre lutte pour des soins plus humains, pour des soins sécuritaires et de qualité.

Nous souhaitons maintenant que le gouvernement emboîte le pas. C'est, entre autres, ce que nous lui demandons dans le cadre des négociations pour le renouvellement de notre convention collective, nous demandons qu'il nous donne les conditions pour que nous puissions

exercer pleinement nos professions. Nous le faisons pour les patient-e-s et pour les professionnelles en soins, pour le réseau de santé québécois. Nous nous sommes mobilisées partout pour faire avancer notre cause. Nous menons des actions aux quatre coins du Québec pour faire entendre la voix des infirmières, des infirmières auxiliaires, des inhalothérapeutes et des perfusionnistes.

Que ce soit à Sherbrooke pour dénoncer des conditions d'hébergement, à Gatineau pour protester contre l'abolition de postes aux dons d'organes ou encore sur la Côte-Nord pour empêcher l'abolition de la prime de rétention à Sept-Îles et à Port-Cartier, les militantes de la FIQ sont là. Je me permets d'ailleurs de vous inciter à signer la pétition que nous avons initiée pour forcer le gouvernement à revenir sur sa décision d'abolir la prime et lui demander de l'étendre à l'ensemble de la Côte-Nord. Vous pouvez la signer en ligne jusqu'au 27 avril prochain sur le site de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca/fr/

[exprimez-votre-opinion/petition/Petition-5185/index.html](http://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-5185/index.html)>.

Notre mobilisation ne se limite pas à la santé. Nous combattons ardemment l'austérité libérale. Cette austérité qui fait mal. Cette austérité qui frappe de plein fouet la classe moyenne, les familles, les plus démunis-e-s et plus particulièrement les femmes. Nous combattons cette idéologie destructrice du gouvernement qui attaque violemment le modèle social québécois. Nous étions d'ailleurs plus de 600 militantes à avoir marché devant l'Assemblée nationale le 12 mars dernier pour faire part de nos craintes à l'égard du budget Leita 2015-2016. Nous subissons encore des compressions et des coupes qui auront encore des effets néfastes sur les services publics. Il faut que ça cesse!

Faites-vous entendre. Exprimez votre ras-le-bol envers les politiques d'austérité. Exprimez votre soutien pour l'amélioration, l'accessibilité, la qualité et la sécurité des soins. Joignez-vous à notre mobilisation! ■

BONNE RETRAITE !

Au nom de l'ensemble de la délégation, du Comité exécutif et des employées de la FIQ, Régine Laurent a profité de ce conseil fédéral pour souligner le départ à la retraite de Sylvie Provost, secrétaire à l'Équipe juridique au bureau de Montréal. Après une longue et belle carrière, nous lui souhaitons une retraite des plus agréables et bien méritée.



ORGANISATION DU TRAVAIL

Culture d'*advocacy* : pour un leadership professionnel
La FIQ vous offre une formation accréditée gratuite



Claire Alarie, CSSS du Sud de Lanaudière

CULTURE D'ADVOCACY: POUR UN LEADERSHIP PROFESSIONNEL

Ce conseil fédéral a été l'occasion pour les déléguées de poursuivre les échanges sur le concept de la culture d'*advocacy*, présenté lors de l'instance de septembre dernier. Ce concept s'appuie largement sur le code de déontologie des professionnelles en soins ainsi que sur leur leadership clinique.

On peut définir la culture d'*advocacy* comme une réaction de défense et de promotion des droits et des intérêts des patient-e-s. Pour les déléguées, les professionnelles en soins doivent se réapproprier les lieux du travail comme lieux de revendication pour dénoncer les préjudices aux patient-e-s causés par les politiques gouvernementales. Ces politiques se traduisent par des décisions administratives qui affectent le quotidien des professionnelles en soins et qui sont contraires aux valeurs syndicales, il faut donc les dénoncer!

En d'autres mots, si vous pensez que l'organisation du travail cause un préjudice aux patient-e-s, c'est probablement le cas! Il faut cesser de vous remettre en question et plutôt croire en votre jugement en tant que professionnelle en soins.

Vous devez prendre le temps de dénoncer des situations, et ce, de façon affirmative. Si vous êtes nombreuses à les dénoncer, cela aura un plus grand impact!

Les déléguées sont d'avis que la culture d'*advocacy* est plus que nécessaire et qu'il y a urgence d'agir. L'audace doit être au rendez-vous, mais elle doit être basée sur les obligations professionnelles, sur les droits des patient-e-s et, ultimement, sur les conditions de travail des professionnelles en soins. Si toutes les membres de votre centre d'activités agissent ensemble, de manière concertée, l'employeur ne pourra remettre en question le jugement clinique de toutes les membres. Vous aurez ainsi plus de pouvoir pour agir concrètement sur vos conditions de travail.

Quel que soit le rôle de défense et de promotion des droits et des intérêts des patient-e-s que vous exercez, qu'il soit individuel, collectif ou social, il s'agit d'un exercice essentiel et indispensable pour la négociation en cours des 65 000 professionnelles en soins de la FIQ.

VALORISER NOTRE CONTRIBUTION EN TANT QUE PROFESSIONNELLE EN SOINS

La FIQ invite toutes les professionnelles en soins à joindre leur voix et leur expertise à la sienne pour défendre et promouvoir les droits et les intérêts des patient-e-s. Par des luttes et des actions dans tous les lieux d'influence possibles, du chevet des patient-e-s à l'Assemblée nationale, il nous faut revendiquer notre rôle professionnel et exiger de pouvoir prodiguer des soins sécuritaires et de qualité. ■

LA FIQ VOUS OFFRE UNE FORMATION ACCRÉDITÉE GRATUITE

La Fédération était très fière d'annoncer à ses déléguées que la présentation et les échanges sur la culture d'*advocacy* étaient en fait une formation préparée par le secteur Tâche et Organisation du travail de la FIQ et accréditée par leur ordre professionnel.

La FIQ offrira également cette formation accréditée d'une heure gratuitement à ses membres. Ainsi, cette heure de formation FIQ pourra compter au nombre des heures de formation obligatoire que doivent suivre les professionnelles en soins.

Au cours des prochains mois, le Comité exécutif de la Fédération entreprendra une tournée de ses établissements, notamment dans le cadre du Mois Santé, et profitera de l'occasion pour offrir gratuitement cette formation aux membres intéressées : une première au Québec! ■



Au micro :
Maxime Turcotte, CSSS Richelieu-Yamaska

NÉGOCIATION

Adoption de la politique des services essentiels
Hausse de taxes affectant les primes d'assurance collective

ADOPTION DE LA POLITIQUE DES SERVICES ESSENTIELS

Les déléguées ont adopté à ce conseil fédéral la politique des services essentiels en conformité avec la législation applicable en vue de négocier les services essentiels à maintenir en cas d'exercice du droit de grève. Elles veulent ainsi se préparer à toute éventualité et le faire dans un cadre légal sans compromettre la sécurité des patient-e-s.

L'adoption de cette politique permet donc de franchir les étapes légales menant à l'acquisition du droit de grève. Il s'agit d'un passage nécessaire qui permettra aux professionnelles en soins de se prononcer éventuellement sur un vote de grève si, collectivement, elles estiment qu'en cours de négociation un moyen d'action plus lourd est nécessaire pour conclure une convention collective. Pour les déléguées, la politique des services essentiels doit s'appuyer sur les dispositions du Code du travail et poursuivre les objectifs suivants :

- Garantir le libre accès aux bénéficiaires et aux visiteur-euse-s, en tout temps, à l'établissement de santé;
- Garantir le fonctionnement normal des unités de soins intensifs et des unités d'urgence;

- Assurer du personnel sur tous les départements de soins généraux et de soins prolongés;
- Respecter les étapes prévues au processus de négociation.

Votre équipe syndicale locale procèdera donc au cours des prochaines semaines à l'élaboration de la liste des services essentiels en fonction du pourcentage de salariées à maintenir conformément à la Loi.

Ce pourcentage s'applique en tenant compte du nombre de salariées habituellement en fonction au moment de la grève, par quart de travail, par unité de soins et par catégorie de services.

POURCENTAGE DES SERVICES ESSENTIELS À MAINTENIR

Selon le Code du travail, seules les salariées de l'unité de négociation

visée par la grève doivent fournir les services essentiels. Ainsi, le personnel d'encadrement (les « cadres », le personnel non syndiqué (agences de placement) ou les salariées des autres unités de négociation ne sont pas considérés dans le pourcentage des services essentiels à maintenir.

BRISEURS DE GRÈVE

Le Code du travail interdit à l'employeur d'utiliser les services d'une personne pour remplir les fonctions d'une salariée faisant partie de l'unité de négociation en grève, et ce, pendant la durée de la grève « légale ». Ainsi, le personnel travaillant par l'entremise des agences de placement ne peut pas être utilisé afin de remplacer les salariées qui exercent leur droit de grève. ■



Audrey Lafleur, CHU de Québec

HAUSSE DE TAXES AFFECTANT LES PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE

Le 2 décembre dernier, le ministre des Finances, Carlos Leitao, annonçait une mise à jour économique affectant notamment les primes d'assurance collective pour toutes les adhérentes bénéficiant d'un régime privé d'assurance.

Le seul et unique responsable de la hausse de taxes affectant les primes d'assurance collective est le gouvernement libéral et sa campagne d'austérité et d'équilibre budgétaire à tout prix.

Deux taxes applicables aux primes d'assurance ont été augmentées, soit la taxe sur le capital des compagnies d'assurances qui est passée de 2 à 3 % et la taxe compensatoire des institutions financières qui est passée de 0,30 à 0,48 %. Ces augmentations s'appliquaient dès le 3 décembre 2014.

Évidemment, et le gouvernement en est bien conscient, ces hausses de taxes sont refilées aux assurées. Pour la FIQ, l'impact réel sur les primes d'assurance en vigueur avec

Desjardins Sécurité financière est une hausse des taux de prime de 1,26 %.

UTILISATION DES MONTANTS EN DÉPÔT

Pour éviter que les membres subissent une hausse des taux de prime en cours d'année, le Comité exécutif de la FIQ a convenu d'utiliser les montants en dépôt pour couvrir l'augmentation des taxes du 3 décembre 2014 au 31 décembre 2015.

Les montants en dépôt proviennent des primes payées par les membres et sont utilisés pour éviter des hausses de prime trop importantes lors des renouvellements et pour pallier les situations imprévues comme celle qui se présente cette année.

Les montants en dépôt détenus actuellement sont plus que suffisants pour couvrir la somme que représente l'augmentation des deux taxes pendant 13 mois, soit environ 2 M\$. ■

NÉGOCIATION

**Négociation nationale – Les rencontres ont débuté avec le CPNSSS
Le 31 mars, faites du bruit!**



**NÉGOCIATION NATIONALE
LES RENCONTRES ONT DÉBUTÉ
AVEC LE CPNSSS**

Les vice-présidentes et coresponsables politiques de la négociation nationale, Daniel Gilbert et Nancy Bédard, accompagnées de l'équipe de la coordination de la négociation nationale, ont fait part aux déléguées à ce conseil fédéral de l'avancement des travaux entourant la négociation du renouvellement de la convention collective des professionnelles en soins.

Depuis le conseil fédéral extraordinaire de janvier dernier, où les déléguées avaient pris connaissance des dépôts patronaux sur les matières sectorielles et intersectorielles, on peut affirmer que le processus de négociation est bel et bien enclenché, mais qu'il en est à ses débuts et que les parties expliquent et questionnent, de part et d'autre, leur dépôt.

À la table sectorielle, le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) n'a toujours pas exprimé concrètement ses demandes. La FIQ, quant à elle, a expliqué plus de la moitié de ses demandes, incluant celles en lien avec la Loi 10, adoptée sous le bâillon le 7 février dernier, visant à éliminer les impacts de cette loi sur les conditions de travail des professionnelles en soins.

Concernant la table intersectorielle, où la FIQ négocie conjointement avec la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), les matières liées aux relativités salariales et à la retraite ont été discutées jusqu'à maintenant. Le CPNSSS a fait part de sa volonté d'en arriver à une entente rapidement et de négocier, parallèlement aux matières intersectorielles, les dossiers du maintien de l'équité salariale de 2010 et de 2015. Le souhait de la partie patronale étant d'en arriver à faire les travaux sur les relativités salariales entre l'ensemble des emplois avant la fin de la négociation.

Au regard de la retraite, les parties sont d'accord pour dire que le régime est en santé et que le régime à prestations déterminées doit être maintenu. Cependant, il y a divergence d'opinions sur les modalités

à mettre en place pour assurer l'avenir du régime. Pour la FIQ, les modifications apportées en 2011 à la méthode actuarielle permettent de bien suivre l'évolution du régime et d'apporter des correctifs au besoin. Pour la partie patronale, les critères d'admissibilité au régime doivent être revus afin que le régime demeure en santé.

Les discussions sont loin d'être terminées et se poursuivront au cours des prochaines semaines. Pour la FIQ, l'organisation du travail, la charge de travail et l'élimination des impacts de la Loi 10 sont autant d'éléments importants. La mobilisation des 65 000 membres de la Fédération demeure la clef du succès de cette négociation. ■



Convention collective

MARS 2011 » MARS 2015

EXPIRÉE

LE 31 MARS, FAITES DU BRUIT!

La mobilisation et la détermination des professionnelles en soins seront déterminantes dans cette négociation. Le 31 mars prochain, la FIQ et ses syndicats affiliés souligneront l'expiration de la convention collective nationale et l'entrée en vigueur du projet de loi 10.

Vous serez invitées à participer à un piquetage symbolique de 13,5 minutes en soutien aux revendications de rattrapage salarial pour récupérer votre pouvoir d'achat. Cette activité de mobilisation se fera simultanément avec la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) avec qui la FIQ négocie à la table intersectorielle.

L'entrée en vigueur du projet de loi 10 sera dénoncée par le port d'un autocollant que votre équipe syndicale locale vous remettra. Le 31 mars, soyez nombreuses à vous joindre à nous et à vous faire entendre!

PL 10

Triste jour pour le réseau de la santé

**ORGANISATION
DU TRAVAIL**

**Projet de règlement sur les activités professionnelles des infirmières
« Le RIIRS, une voix collective »**



Isabelle Vallée, CSSS du Suroît

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DES INFIRMIÈRES

Les déléguées ont pris connaissance à ce conseil fédéral du projet de règlement à l'étude sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par une infirmière, publié le 7 janvier dernier dans la Gazette officielle du Québec.

Tel qu'écrit dans la Gazette : « Ce projet de règlement vise à permettre à des infirmières la prescription de certaines analyses de laboratoire et de certains produits, médicaments et pansements en matière de soins de plaies, de même qu'en matière de santé publique, moyennant le respect des conditions de formation qui y sont énoncées.

COMMENTAIRES DE LA FIQ

La FIQ est pour l'adoption de ce projet de règlement, mais souhaite ardemment qu'il soit modifié, par souci d'équité pour les professionnelles en soins et pour les patient-e-s bénéficiant de leurs services. Le 4 février dernier, la Fédération a fait parvenir une lettre au président de l'Office des professions afin de lui faire part de trois principaux enjeux : les ordonnances collectives, la collaboration interprofessionnelle infirmière-médecin et la reconnaissance du droit de prescrire de toutes les infirmières du Québec.

■ **Les ordonnances collectives**

La Fédération s'est montrée surprise et déçue de constater

que les cinq ordonnances collectives nationales (anticoagulothérapie, diabète, dyslipidémie, hypertension artérielle, inhibiteurs de la pompe à protons), qui font l'objet d'un consensus professionnel (OIIQ, Collège des médecins et Ordre des pharmaciens), ne sont pas incluses dans le projet de règlement à l'étude. Elle a indiqué qu'elle espérait que celles-ci puissent être accessibles à l'ensemble des infirmières en les incluant dans le projet de règlement et qu'elle souhaitait que d'autres règlements visant à enrichir la pratique des professionnelles en soins emboîtent le pas.

■ **La collaboration interprofessionnelle infirmière-médecin**

La Fédération a indiqué que la collaboration interprofessionnelle sera essentielle à la bonne pratique des activités professionnelles infirmières ciblées par le projet de règlement. Elle voudrait voir inscrire une obligation des médecins à collaborer avec l'infirmière

dans le partage des informations cliniques des patient-e-s et des demandes de consultation réciproques en lien avec les activités professionnelles de prescription. Il existe manifestement un déséquilibre dans les obligations de collaboration entre le Code de déontologie des médecins et ce projet de règlement, ce qui n'est pas au bénéfice des patient-e-s.

■ **Un droit de prescrire pour toutes les infirmières**

La Fédération a également souligné ses réserves concernant le fait que ce ne sont pas toutes les infirmières qui sont visées par ce projet de règlement et ses dispositions transitoires. Elle a demandé que toutes les infirmières détenant un permis de pratique de l'OIIQ, qu'elles soient de formation collégiale ou universitaire, soient visées par le projet de règlement et que toutes les activités professionnelles qui y sont énoncées leur soient accessibles. ■

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) estime qu'un total d'environ 8 000 infirmières au Québec seraient visées par ce projet de règlement et anticipe amorcer sa mise en application vers l'automne 2015 ou l'hiver 2016. La FIQ suivra de près l'adoption de ce projet de règlement. Un dossier à suivre.



Andrée Lamontagne, présidente du RIIRS

« LE RIIRS, UNE VOIX COLLECTIVE »

Andrée Lamontagne, présidente du Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé (RIIRS), a expliqué aux déléguées les services offerts par son organisation.

En plus de préciser comment le RIIRS permet de donner une voix collective à ses membres afin de favoriser une meilleure défense de leurs droits et de leurs intérêts, madame Lamontagne a profité de l'occasion pour déboulonner un mythe répandu. Si la croyance populaire veut que les employé-e-s de l'État jouissent d'une retraite dorée, les chiffres avancés par la présidente du Regroupement ont remis les choses en perspective. En effet, des 10 000 membres actuelles du RIIRS, 1 483 reçoivent moins de 15 000 \$

de revenu annuel du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), alors que 4 475 d'entre elles reçoivent moins de 20 000 \$.

C'est pourquoi le RIIRS mène les batailles pour que la qualité de vie de ses membres s'améliore. « Le RIIRS, c'est votre avenir! », a affirmé madame Lamontagne, ajoutant que son Regroupement est la suite naturelle de la FIQ en permettant aux retraitées de conserver ce qu'elles ont acquis pendant la période où

elles travaillaient. En s'associant à d'autres organismes de retraité-e-s, le pouvoir des membres s'en trouve renforcé et le sentiment d'appartenance grandi. La participation aux grands débats publics concernant les intérêts des retraité-e-s prend alors tout son sens.

Toutes les informations sur la façon d'adhérer au RIIRS sont disponibles à <riirs.org> ou auprès de votre équipe syndicale locale. ■

Le RIIRS est un organisme sans but lucratif fondé en 1992, avec l'aide de la FIQ, pour répondre à un besoin de regroupement exprimé par les infirmières retraitées. Depuis octobre 2006, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes et les perfusionnistes peuvent adhérer au RIIRS.

LOI 10

Loi 10 : les déléguées adoptent les nouvelles orientations de la FIQ
Des modèles de fonctionnement pour des services de proximité



LOI 10 : LES DÉLÉGUÉES ADOPTENT LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA FIQ

Les déléguées se sont réunies en congrès extraordinaire la journée du 13 mars afin d'adopter des recommandations visant à ajuster les structures de la FIQ et celles de ses syndicats affiliés à la régionalisation du réseau de la santé et des services sociaux orchestrée par la Loi 10. Cette loi entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain.

Les déléguées ont donc entériné les assises pour la mise en place d'une nouvelle structure décisionnelle en vue de la préparation de propositions de modifications aux statuts et règlements de la Fédération. D'ici là, elles ont voté pour le maintien de la composition de la délégation aux instances de la FIQ - Congrès

et Conseil fédéral - selon les modalités actuelles contenues aux statuts et règlements de la FIQ.

Dans le même sens, elles ont aussi voté pour le maintien de la composition des Réseaux FIQ (Femmes, Jeunes et SST) pendant la transition des CSSS en CISSS et CIUSSS.

Pour les déléguées, il est opportun de préserver la stabilité et la cohésion de l'action syndicale et politique de la FIQ durant la période de mise en œuvre de la Loi 10. ■

DES MODÈLES DE FONCTIONNEMENT POUR DES SERVICES DE PROXIMITÉ

C'est dans le souci d'offrir des services près des membres et de maintenir l'engagement des militantes que la délégation a adopté une proposition voulant que chacun des syndicats affiliés à la FIQ s'assure de mettre en place des modèles de fonctionnement qui favorisent des services de proximité et l'expression d'un réel pouvoir à différents niveaux décisionnels.

Depuis l'automne 2014, la FIQ et ses syndicats affiliés mettent leurs forces et leurs énergies en commun pour en arriver à une reconfiguration syndicale qui permette de contrer le plus possible les impacts liés à la Loi 10 et à l'envergure des CISSS et des CIUSSS en résultant. Les modèles de fonctionnement qui ont été proposés aux déléguées constituent la structure d'un syndicat et les notions de secteur et de mission teintent chacun des modèles afin de s'assurer que les titres d'emploi

(infirmière, infirmière auxiliaire, inhalothérapeute et perfusionniste) ainsi que les milieux de soins (centre hospitalier, CLSC, CHSLD, centre jeunesse et centre de réadaptation en déficience intellectuelle) soient pleinement représentés.

Ce virage obligé vers une reconfiguration syndicale à travers des propositions de fonctionnement adaptables en fonction de la réalité de chacun des nouveaux établissements démontre une

fois de plus la capacité de la FIQ, de ses syndicats et de ses militantes à s'adapter aux multiples changements auxquels elles sont confrontées. Faire autrement tout en reconnaissant le fort sentiment d'appartenance de ses 65 000 membres, voilà sur quoi la Fédération mise afin de favoriser une vie syndicale active et de donner à l'ensemble des professionnelles en soins davantage de pouvoirs décisionnels sur leurs conditions de travail. ■



CONDITION FÉMININE

LA FIQ, UNE VOIX QUI PORTE, DES GESTES QUI COMPTENT



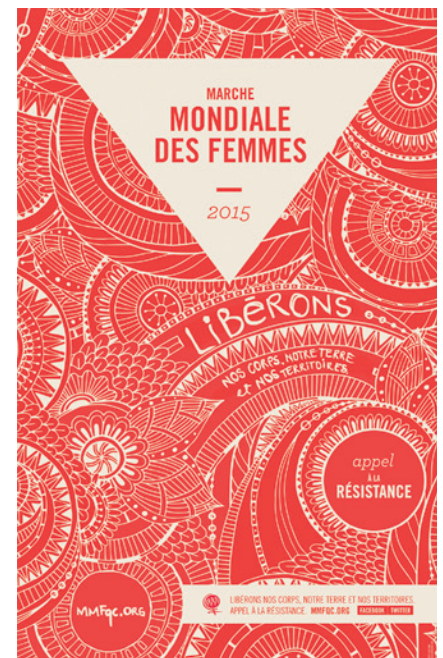
Chantal Locat, porte-parole nationale du Québec pour la MMF

MARCHE MONDIALE DES FEMMES 2015

Chantal Locat, porte-parole nationale du Québec pour la Marche mondiale des femmes (MMF), est venue présenter à la délégation la quatrième action de la MMF 2015 lancée le 8 mars dernier dans le cadre de la Journée internationale des femmes.

Ayant pour thème « Libérons nos corps, notre terre et nos territoires! », cette quatrième action de la MMF se veut un appel à la résistance des femmes de toutes origines, une véritable opposition à la destruction sociale et environnementale en cours.

Tout au long de l'année 2015, des mobilisations s'organisent en vue de réaliser des actions à travers le Québec, mais également partout sur la planète. Pour plus d'information : <mmfqc.org>. ■



DEUX AUDACIEUSES AU CONSEIL FÉDÉRAL

Moins d'un an après avoir lancé l'idée de ses nouveaux modèles, lors de son plus récent congrès, la FIQ accueillait deux représentantes de la Coopérative de solidarité SABSA, « deux audacieuses » comme s'est plu à les appeler Régine Laurent.

« L'aide financière de Desjardins nous permettra de payer plus d'heures de soins infirmiers et, ainsi, d'offrir aux patient-e-s davantage de services. Il s'agit d'une excellente nouvelle, car depuis l'ouverture de la clinique, nous constatons que les besoins d'accès à la première ligne sont très importants. En tant que professionnelles en soins, nous sommes en mesure d'y répondre dans une très grande proportion, mais nous devons avoir les moyens pour le faire », a fait valoir Isabelle Têtu, de la Coopérative de solidarité SABSA

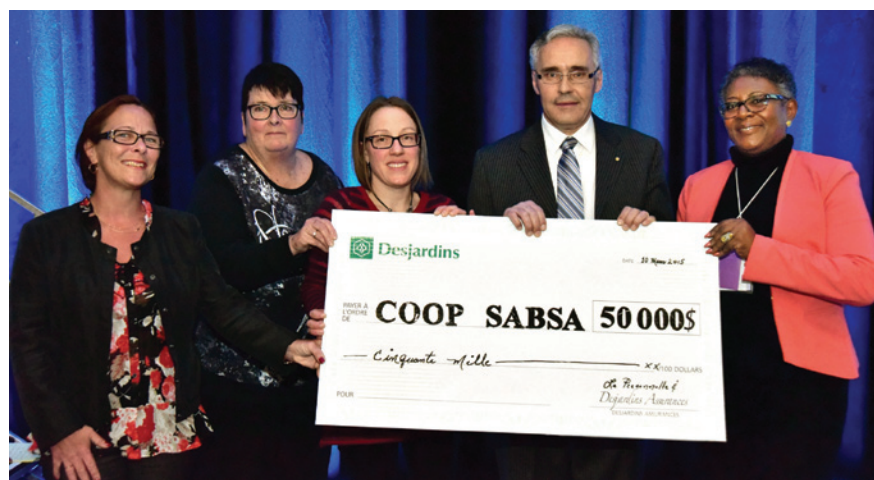
C'est avec beaucoup d'aplomb et d'humour qu'Isabelle Têtu, infirmière praticienne spécialisée, et Maureen Guthrie, infirmière, sont venues parler de la coopérative qu'elles ont cofondée il y a quelques années. Grâce à la collaboration de la Fédération, de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval et de chercheurs de l'Université de Montréal et de l'Université Laval, cette clinique de la Basse-Ville de Québec est devenue, en octobre dernier, la première clinique de proximité au Québec administrée et opérée par des professionnelles de la santé.

« Il y a des médecins sans frontières. Pour moi, vous êtes des infirmières sans limites. »
Rita Lamothe, CSSS de la Vieille-Capitale

« Lorsque j'ai appris que la FIQ nous donnait 150 000 \$, j'ai failli coder », a blagué Isabelle Têtu, expliquant du même souffle comment cet argent leur a permis d'améliorer l'accès aux soins de première ligne pour la population du quartier. La Fédération l'a souvent répété : le manque de volonté de plusieurs acteurs du milieu de la santé empêche de

mettre en œuvre des changements importants qui seraient pourtant bénéfiques pour l'ensemble de la population et qui permettraient même au gouvernement de faire des économies.

En janvier dernier, soit moins de quatre mois après l'ouverture de la clinique, près de 1 000 consultations avaient été effectuées et moins de 10 patient-e-s avaient été référé-e-s à l'urgence. Avec un temps d'attente maximal de 30 minutes pour voir une infirmière, il n'est pas étonnant que le bouche-à-oreille ait rapidement fait son œuvre. La Fédération est extrêmement fière de contribuer à ce succès. ■



Desjardins a profité de l'occasion pour annoncer un soutien financier de 50 000 \$ à la clinique de proximité de la Coopérative de solidarité SABSA. De gauche à droite : Brigitte Hébert, directrice de comptes à La Personnelle, Maureen Guthrie et Isabelle Têtu, de la Coopérative de solidarité SABSA, Patrick Delisle, vice-président régional au développement des affaires, Groupes publics et parapublics de Desjardins Assurances, et la présidente de la FIQ, Régine Laurent